

n° 1753

n° 1590 des Enquêtes

Declaration de revendication de la nomme Mahiatia, cultivateur domicilié à Poincarre

La nomme Mahiatia, nat présent Cesair vingt neuf ans mil neuf cent cinq, laquelle agitant comme habit à le dieu et partie pour, partie hui lieu par sa mere Cahiaaikutu, deidei en l'aitant pour autres héritiers les nommei Ceauefiliemi, Saopu et Anniau, qui ont fait un partage, et a renoncé en Cest qualité l'atere Sauroi, sis à Paateenapa, deime centem anes de neuf ans, planté d'orange, Bomei au Nord par la montagne, au Sud par la montagne, à l'Est par la terre Vaitechi, à l'Ouest par la terre Cefau hia. L'actuellement ne possèdent pas de titre, nous avons procédé à l'appoint à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps, l'atome de sa mere deidei en l'aitant quatre héritiers qui ont fait un partage entre eux

Par ces motifs

Quelques

La terre Sauroi, sis à Paateenapa, ci-dessus désigné, appartient à la nomme Mahiatia.

Fait et arrêté à Oua le dix huit aprel mil neuf cent cinq
les membres de la Commission

[Signatures]

n° 1754

n° 1591 des Enquêtes

Declaration de revendication du nomme Maiputona, Cultivateur, domicilié à Poincarre.

La nomme Maiputona, nat présent Cesair vingt neuf ans mil neuf cent cinq et a renoncé la terre Maahoke, sis à Poma o hua, deime centem anes de cinq ans. Planté de Cocotier d'orange, Bomei au Nord par la terre Ceta hua, au Sud par la terre Totateu, à l'Est par la terre Pahutatau et à l'Ouest par la terre Maui hua.

L'actuellement ne possèdent pas de titre, nous avons procédé à l'appoint à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Quelques

La terre Maahoke, sis à Poma o hua. Ci-dessus désigné appartient au nomme Maiputona.

Fait et arrêté à Oua le dix huit aprel mil neuf cent cinq
les membres de la Commission

[Signatures]